



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA*

Paris, le 26 mars 2008
N° CERTA-2008-AVI-161

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans AirPort Extreme Base Station

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2008-AVI-161>

Gestion du document

Référence	CERTA-2008-AVI-161
Titre	Vulnérabilité dans AirPort Extreme Base Station
Date de la première version	26 mars 2008
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité Apple HT1226
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Déni de service.

2 Systèmes affectés

Apple AirPort Extreme versions antérieures à 7.3.1.

3 Résumé

Une vulnérabilité de type déni de service affecte Apple AirPort Extreme.

4 Description

Une vulnérabilité a été découverte dans *Apple Airport Extreme*. Celle-ci permet à une personne malintentionnée d'effectuer un déni de service à l'encontre du partage de fichiers en envoyant des requêtes AFP spécialement formées.

5 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

6 Documentation

- Bulletin de sécurité Apple HT1226 :
<http://support.apple.com/kb/HT1226>

Gestion détaillée du document

26 mars 2008 version initiale.